



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Politiques
culturelles :
la stratégie
numérique
du ministère
de la Culture

ÉGITE
RIQU
STRATÉC
NUMÉRIC

JANVIER 2022

Sommaire

- 07** **Méthodologie pour une stratégie**

- 08** **Renouer avec les usages et les publics :
définir la place du numérique dans la culture**
 - 09 Prendre la mesure de la mutation des usages
 - 09 Prendre en compte les nouvelles formes d'émergence
et de transmission culturelle
 - 10 Développer la démocratie culturelle
 - 11 Faciliter l'accès aux expériences et aux contenus
culturels

- 13** **Renouveler l'offre culturelle**
 - 13 Soutenir la création en environnement numérique
 - 13 Développer une offre numérique à distance articulée
avec une offre en présentiel
 - 15 Accélérer l'émergence de solutions innovantes
au service des publics, des acteurs et des métiers
de la Culture
 - 15 Accompagner l'évolution des modèles économiques
 - 16 Développer le potentiel économique de la culture

- 17** **Pérenniser le modèle français et européen
à l'heure du numérique**
 - 17 Protéger la diversité et l'exigence artistique
 - 18 Préserver la rémunération des créateurs et le
financement de la création
 - 18 Protéger la liberté d'expression et garantir
l'indépendance et le pluralisme des médias
 - 19 Assurer le rayonnement et la diversité de la culture
et des langues de France
 - 20 Garantir la pérennité et l'accès aux archives publiques
numériques

- 21** **Accompagner la transition : imaginer
les nouveaux métiers et préparer l'avenir**
 - 21 Œuvrer pour une transition numérique culturelle
écoresponsable et durable
 - 22 Accompagner l'évolution des métiers
 - 22 Inscrire l'égalité au cœur du numérique culturel
 - 23 Soutenir la Science ouverte



**Nous vivons
un âge de
transformations
profondes
des secteurs
et des métiers
du monde
de la Culture.**

La crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 a accéléré les mutations en cours qui préexistaient : la transformation des modes et des moyens d’actions, le bouleversement des usages, la modification des modèles économiques, les difficultés à assurer un partage équitable de la valeur. A ces nombreux défis s’ajoutent des impératifs de natures différentes. D’une part, la nécessité de trouver des réponses pérennes face au réchauffement climatique. D’autre part, notre responsabilité collective et individuelle de lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination.

L’espace de liberté que crée le numérique est porteur d’un formidable potentiel de progrès, de diffusion culturelle et de croissance. Au cours de ces derniers mois, les pratiques culturelles numériques se sont beaucoup développées et ce, pour toutes les générations d’internautes. Extrêmement diverses et fortement participatives, ces nouvelles pratiques mêlent parfois culture et divertissement et multiplient les informations au risque de les noyer. Elles suscitent de nombreuses questions sur la place du numérique dans la culture et les objectifs d’une politique culturelle dans un monde numérique : le numérique doit en effet nous permettre de nous réinventer et d’innover, dans un équilibre garant de la diversité culturelle, de la protection des créateurs, de la rencontre sensible avec les lieux et les œuvres.

Le ministère de la Culture et l'ensemble des secteurs et métiers culturels sont engagés depuis plusieurs années pour protéger et promouvoir la création, la production et l'accès aux biens et services culturels dans un environnement numérique, tout en tirant partie des opportunités qu'il offre. La crise sanitaire a mis en lumière la place du numérique à la fois comme un moyen d'accès à la culture et comme un outil structurant, bouleversant les activités des acteurs de la Culture.

Le ministère de la Culture ne peut se contenter d'être le témoin des changements de comportement et de modèles économiques. Nous devons les anticiper, les accompagner et veiller à ce qu'ils ne soient pas sources de ruptures entre générations, entre territoires, entre citoyens.

Identifier collectivement les défis à relever et définir les priorités de notre ministère : tels sont les objectifs de la stratégie numérique du ministère de la Culture. Ce document fixe un cap : celui de mettre le numérique au service de la Culture, pour répondre aux attentes des publics et accompagner l'ensemble des acteurs culturels dans leur transformation numérique.

Roselyne Bachelot-Narquin

Ministre de la Culture

Méthodologie pour une stratégie

Ce document a pour ambition de proposer une définition du périmètre entendu comme le « numérique culturel », et de fournir une trame de réflexion à l'ensemble des acteurs culturels dans la construction de leur propre stratégie numérique.

Il sonnera peut-être comme une évidence pour certains acteurs, qui n'ont pas attendu ce document pour prendre la mesure de la transformation numérique. Mais il permet au ministère de consolider une vision générale des quelques grands défis communs à l'ensemble des secteurs et des acteurs pour mettre le numérique au service de la Culture. Et il constituera une matrice permettant d'analyser les stratégies de ses opérateurs et les besoins remontés par l'ensemble des acteurs.

Enfin, ce document n'est pas une feuille de route ou un plan d'action pour le ministère. Ce travail sera conduit dans un second temps, en impliquant l'ensemble des parties prenantes afin de mettre en valeur et de compléter l'offre de services du ministère pour les accompagner au mieux.



© Getty images
—2021

Renouer avec les usages et les publics : définir la place du numérique dans la culture

PRENDRE LA MESURE DE LA MUTATION DES USAGES

Dans tous les secteurs culturels, les pratiques culturelles numériques sont en forte expansion : ainsi la moitié des jeunes générations accède aujourd'hui à la culture presque exclusivement grâce à des outils numériques, comme en témoigne la dernière édition de l'enquête décennale du ministère et son rapport sur les pratiques culturelles paru en 2020.

Les usagers numériques de la culture constituent désormais un public à part entière, mais les publics fréquentant les lieux culturels sont également en attente d'une offre renouvelée pour enrichir leur expérience, grâce par exemple à des outils de médiation numériques ou aux technologies de réalité virtuelle et augmentée, ou pour accéder en ligne à davantage de services culturels, comme la consultation de documents d'archives. Ces attentes s'accompagnent par ailleurs d'une attention soutenue des publics portée à la responsabilité écologique du secteur culturel quant à l'impact environnemental du numérique.

Des dispositifs de veille sur les évolutions des usages et des pratiques, des méthodologies d'observation des comportements, de tests utilisateurs, de sondages ou encore d'analyse des usages numériques sont ainsi indispensables pour répondre au mieux aux attentes ainsi qu'aux besoins des publics actuels et à venir. La compréhension des usages et pratiques est en effet une démarche continue : elle encourage à penser et anticiper les comportements numériques à venir dans une logique d'amélioration constante et en complémentarité avec l'évolution des offres des lieux culturels.

DÉFI

#1

Comprendre les usages numériques, afin de conquérir et de fidéliser de nouveaux publics en allant les chercher là où ils sont, en respectant leurs codes et leurs pratiques, afin de mettre les possibilités des outils numériques au service de la démocratie culturelle, y compris in situ où les attentes des publics sont fortes.

PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES FORMES D'ÉMERGENCE ET DE TRANSMISSION CULTURELLE

L'espace numérique permet à la fois d'inventer de nouvelles formes de création mais aussi de diffuser, facilement et sans intermédiaire, sa propre production culturelle. Les pratiques numériques ne se résument donc pas à un simple accès à la culture par le numérique : extrêmement diverses et fortement participatives, elles engendrent une offre très abondante, qui n'est plus uniquement produite par des professionnels œuvrant dans des circuits officiels. Elles renouvellent ainsi non seulement les formes et les formats, mais aussi les modalités de l'émergence des talents.

Le développement des réseaux sociaux et des communautés en ligne s'est ainsi accompagné de l'émergence d'acteurs prescripteurs de tendance, d'influenceurs. Les identifier et les mobiliser est un moyen de proposer à leur audience de nouvelles modalités d'échanges autour de l'art et de la culture, d'amener ce public vers des offres et des lieux culturels, voire de faire émerger un nouvel espace de

création et de recherche. Les notions de droits culturels et de démocratie culturelle s'invitent par ailleurs dans le débat et incitent à faire « avec » plutôt que « pour », à travers la participation de chacun à la définition, l'animation et l'évaluation des politiques culturelles.

C'est un changement de paradigme pour certains professionnels des secteurs culturels, dont le rôle d'expert, chargé de repérer les talents, de diffuser et transmettre sa connaissance, se trouve profondément bouleversé. Leur rôle, sans disparaître, évolue vers celui de spécialiste capable d'animer des communautés dont l'appui renforce leur impact sur les publics. C'est aussi un changement de paradigme pour le ministère de la Culture, dont les politiques ont historiquement été conçues pour répondre à la rareté de l'offre culturelle, et en se concentrant donc sur le développement d'infrastructures culturelles et sur la réduction des freins d'accès à la culture.

DÉFI

#2

Mobiliser et fédérer autour d'espaces numériques communs les nombreuses communautés de professionnels, d'amateurs, d'associations, de chercheurs, d'individus et d'acteurs de terrain.

DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Le numérique constitue un puissant outil au service de la démocratie culturelle : même si notre pays dispose d'un réseau très dense d'équipements culturels, le numérique permet de dépasser les entraves liées aux déplacements, à la programmation et à la géographie des offres culturelles.

Le numérique est également un puissant vecteur de diffusion et d'enrichissement d'une offre culturelle répondant aux nouveaux usages, notamment auprès des publics qui, à tort ou à raison, se sentent « intimidés » par certains lieux culturels. Le Pass Culture constitue à cet égard un exemple de stratégie dynamique d'accès à la culture, d'appui à la diversification des usages culturels et d'encouragement de la pratique artistique sous toutes ses formes.

Cette relative facilité d'accès doit néanmoins être nuancée compte tenu de l'hétérogénéité des situations, du point de vue de l'accès à l'internet à très haut débit, de l'équipement et de la maîtrise du numérique. Une attention particulière doit ainsi être portée au développement d'une offre numérique riche et adaptée aux attentes et besoins des publics éloignés ou empêchés, notamment en raison d'un handicap : de l'élaboration d'un contenu ou d'un outil, jusqu'à leur mise à disposition et leur utilisation, les facteurs d'empêchement doivent être identifiés et traités afin que l'offre culturelle soit accessible à tous.

En particulier, l'action importante des acteurs culturels locaux en matière d'inclusion numérique mérite d'être reconnue et développée. De nombreux établissements culturels, en premier lieu les bibliothèques et les tiers-lieux, occupent une place primordiale dans l'inclusion numérique grâce à leurs activités de médiation et d'accompagnement des pratiques numériques ainsi que d'éducation aux médias. Leur mission de donner à tous accès à la culture et à l'information les amène à jouer un rôle clef dans la lutte contre les inégalités territoriales et la fracture numérique.

DÉFI

#3

Utiliser le plein potentiel des outils numériques pour produire, mettre à disposition et faire connaître les ressources culturelles, plus particulièrement auprès des publics empêchés ou touchés par l'illectronisme.

De manière plus générale, si le numérique est un moyen de partager des contenus culturels issus des quatre coins de la France, voire du monde, il est également l'opportunité d'une valorisation de l'action des acteurs locaux et de la vie culturelle locale. Des initiatives riches et diversifiées mises en œuvre sur les territoires sont construites de façon concertée avec l'ensemble des échelons territoriaux et nationaux, à l'exemple des archives. La mise en réseau des acteurs de l'écosystème culturel local permet ainsi de repérer l'offre existante sur un territoire, la faire connaître et favoriser sa bonne articulation avec d'autres initiatives.

Le rôle des tiers-lieux culturels est essentiel pour faciliter ces nouvelles interactions, ces rencontres entre acteurs, habitants et créateurs afin d'amplifier la visibilité et la compréhension mutuelle de leurs activités. Une démarche proactive de mise en cohérence et de structuration de réseaux locaux est par ailleurs nécessaire pour soutenir ces démarches, par exemple à travers l'élaboration et le partage de référentiels communs et le partage de données.

DÉFI

#4

Articuler étroitement stratégie nationale et stratégies territoriales afin d'assurer la meilleure prise en compte des enjeux culturels, de développer des réseaux d'acteurs structurés et d'assurer une cohérence entre les initiatives.

Pour autant, en démultipliant les sources d'information, le numérique facilite la circulation de fausses informations et la diffusion de messages haineux. Dans un contexte de transformation profonde des chaînes de valeurs et de responsabilités, le développement de l'éducation à l'image et aux médias est aujourd'hui essentiel à l'exercice d'une citoyenneté éclairée, à celle des droits culturels ou encore à la déconstruction de facteurs de discriminations ou de stéréotypes.

DÉFI

#5

Accompagner le public dans le bon usage du numérique et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux.

FACILITER L'ACCÈS AUX EXPÉRIENCES ET AUX CONTENUS CULTURELS

La numérisation des œuvres et des contenus constitue un préalable à la diffusion d'une offre riche et diversifiée, dans tous les secteurs culturels. Elle concerne aussi bien des objets matériels tels que les archives, les ouvrages des bibliothèques, les collections des musées, les collections de presse, les monuments, ou les vestiges archéologiques, que des biens immatériels à l'image d'enregistrements sonores de langues régionales, des captations dans le domaine du spectacle vivant ou encore de l'expérience des savoirs faire.

Elle contribue à développer de nouveaux actifs culturels uniques si elle s'accompagne d'une parfaite maîtrise juridique, scientifique et technique des contenus et des usages proposés. Conjuguée à la prise en compte des enjeux d'accessibilité, elle permet de mettre les contenus à disposition de tous et étend d'autant la connaissance et la diffusion des œuvres.

DÉFI

#6

Poursuivre et développer des programmes de numérisation tenant compte des enjeux d'innovation et des évolutions technologiques, des impératifs d'accessibilité et de transition écologique, en établissant des priorités en fonction des attentes et besoins des citoyens.

La diffusion de données et de contenus culturels numériques sous licences libres doit par ailleurs être développée et organisée dans le respect du droit de propriété intellectuelle. La maturité et la grande variété des licences libres permettent en effet de fournir des outils juridiques garantissant à la fois la protection des droits d'auteur et la libre circulation des contenus culturels, ce qui en démultiplie les usages, contribue à l'innovation culturelle, et favorise la diffusion de la connaissance et des savoirs au plus grand nombre. Y compris dans le cas de contenus protégés, la diffusion de données descriptives de qualité et librement réutilisables constitue notamment un moyen efficace de mise en visibilité et d'enrichissement des communs culturels numériques.

DÉFI

#7

Développer l'offre de données culturelles publiques de référence, et créer les conditions pour une meilleure circulation, diffusion et valorisation des contenus culturels dans le respect de la protection des données personnelles et du droit de propriété intellectuelle.

La numérisation et la mise en ligne ne suffisent néanmoins pas à elles seules à donner accès aux œuvres : l'enjeu, dans certains secteurs, n'est plus de trouver, mais de choisir. L'abondance de certaines offres et la fragmentation des audiences nécessitent de capter l'attention et de faciliter le repérage. La « découvrabilité » des contenus, c'est-à-dire leur disponibilité et leur visibilité en ligne, doit ainsi être organisée selon une stratégie globale, incluant la prise en compte de leviers marketing et techniques : qualité des données, structuration cohérente des métadonnées, mise en application des normes du web sémantique, interopérabilité des systèmes d'information, stratégie de référencement, etc. Ces actions permettent aux contenus culturels d'être trouvés par les personnes les recherchant mais également découverts par celles qui n'avaient pas pour intention première de les consulter. Elles constituent par ailleurs un axe stratégique de la visibilité des contenus francophones dans un contexte de concentration de la distribution sur quelques grandes plateformes internationales. Au sein d'un espace numérique mondialisé et concurrentiel, les stratégies de « découvrabilité » doivent être pensées de manière collective avec des partenaires internationaux partageant notre engagement pour la diversité des expressions culturelles et linguistiques.

DÉFI

#8

Structurer et déployer une politique de « découvrabilité » des contenus culturels, favorisant la diversité de représentation des œuvres et la diversification des publics.



© Getty images
—2021

Renouveler l'offre culturelle

SOUTENIR LA CRÉATION EN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

La création en environnement numérique concerne l'ensemble des secteurs de la création. Elle ne constitue pas un genre esthétique à part : l'objectif est de permettre à tous les créateurs d'explorer les nombreuses possibilités offertes par le numérique (par exemples les formes immersives, génératives, participatives, etc.).

L'émergence de nouvelles technologies numériques implique une mutation de l'ensemble des métiers de la création dans un contexte complexe, en raison à la fois de la rapidité des évolutions technologiques, et des incertitudes qui pèsent sur les conditions de rémunération

des auteurs, allant parfois jusqu'à un risque de captation de la valeur par d'autres acteurs. La stratégie en faveur des industries culturelles et créatives et le volet culturel de France 2030 sont à cet égard des outils puissants pour accompagner les évolutions des compétences dans cette transformation.

DÉFI

#9

**Favoriser la structuration
d'un écosystème de soutien à
la création en environnement
numérique.**

DÉVELOPPER UNE OFFRE NUMÉRIQUE À DISTANCE ARTICULÉE AVEC UNE OFFRE EN PRÉSENTIEL

Le succès d'une offre numérique nécessite de dépasser la seule numérisation d'une expérience ou d'un contenu existant, et de proposer une conception adaptée à un usage en ligne, tant en termes de contenus proposés que de forme de médiation ou de participation des publics.

Il ne s'agit donc pas uniquement de soutenir une « culture numérique », mais aussi d'utiliser les opportunités offertes par le numérique pour mieux valoriser et diffuser l'offre culturelle « physique ». Ces dernières années, la médiation artistique et culturelle a tout particulièrement bénéficié des évolutions technologiques : de nombreux acteurs proposent des dispositifs de mise en relation des œuvres avec le public favorisant la personnalisation de la visite, l'interactivité et l'appropriation des contenus. Pour les institutions culturelles, le développement de la médiation et des contenus numériques est une opportunité de prolonger leur présence au-delà de leurs murs, en proposant des expériences spécifiques mais qui puissent également s'articuler avec une visite ou une représentation physique. Les visiteurs en ligne d'aujourd'hui sont potentiellement les visiteurs ou les spectateurs *in situ* de demain, découvrant ou redécouvrant des œuvres et des ressources présentées dans un même temps et espace : les technologies numériques ont un rôle à jouer pour donner le goût d'aller au théâtre, au musée, au cinéma, de lire un livre, de consulter un fonds d'archives ou de découvrir la richesse de son environnement architectural, urbain ou patrimonial.

Ces dispositifs permettent de développer de nouveaux publics, d'enrichir l'expérience des publics existants, de faire découvrir ce qui ne peut pas être présenté. Il s'agit aujourd'hui de soutenir, valoriser et faciliter l'expansion de ces pratiques, en poursuivant les expérimentations pour aller au-delà de médiations documentaires sur support numérique, et en recherchant la mutualisation et la mise en commun de solutions là où c'est pertinent.

Les dernières innovations technologiques contribuent également à diversifier les pratiques amateurs comme l'illustre l'émergence d'ateliers d'écritures en ligne ou encore d'applications pour accompagner la pratique instrumentale grâce à l'intelligence artificielle. Elles participent ainsi à l'enrichissement des activités culturelles au même titre que le développement et la diversification des dispositifs de médiation numérique.

DÉFI

#10

Soutenir et accompagner le développement de pratiques et d'expériences culturelles innovantes conciliant les offres culturelles en ligne et *in situ*, notamment en matière de médiation artistique et culturelle, et favoriser l'expérimentation de nouveaux dispositifs innovants.

ACCÉLÉRER L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS INNOVANTES AU SERVICE DES PUBLICS, DES ACTEURS ET DES MÉTIERS DE LA CULTURE

Les innovations engendrées par les technologies numériques (big data, intelligence artificielle, internet des objets et connectivité, etc.) ouvrent d'immenses perspectives pour le secteur culturel.

Elles bénéficient aux publics, en facilitant par exemple la découverte d'information et l'accès à la connaissance avec la traduction, l'interrogation en langage naturel, le sous-titrage et sur-titrage en temps réel, ou en enrichissant leurs expériences grâce aux technologies immersives virtuelles et sonores. Elles profitent également aux professionnels de la culture : connaissance et développement des publics grâce à l'exploitation

des données, conservation et restauration du patrimoine avec l'usage de la 3D, réalisation et gestion des ouvrages à l'aide de la maquette numérique (BIM), sécurisation et traçabilité des droits avec la chaîne de blocs (blockchain), lutte contre le trafic illicite des biens culturels grâce à la reconnaissance automatique d'images et de caractères manuscrits, etc.

A travers notamment la stratégie pour les industries culturelles et créatives, le ministère continue d'accompagner le secteur culturel à investir dans l'innovation, en se donnant les moyens d'expérimenter, en recherchant là où c'est pertinent la mise en commun et la mutualisation de solutions éprouvées.

DÉFI

#11

Accompagner et accélérer la diffusion d'innovations au service de la culture dans une logique de mutualisation et de maîtrise des impacts environnementaux.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES

La crise sanitaire a vu exploser le nombre d'expériences et de contenus culturels proposés en ligne, autour de deux modèles principaux de consommation : les modèles gratuits (financés par la publicité ou la valorisation des données des utilisateurs) et les modèles par abonnement. Cette polarisation interroge aussi bien les modalités de partage des revenus au sein de la chaîne de valeur, que le niveau de rémunération des acteurs culturels. Dans le secteur de la musique, par exemple, la prédominance de la diffusion en flux (« streaming ») qui constitue désormais les deux tiers du chiffre d'affaires des producteurs phonographiques conduit certains acteurs à défendre la mise en œuvre de systèmes alternatifs de répartition, afin de corriger certains déséquilibres et assurer une protection du financement de la création et de sa diversité.

De fait, à travers ces modèles économiques, le numérique a fait émerger des acteurs mondiaux puissants, dont la taille leur permet de dégager des capacités d'investissement considérables. La transition numérique constitue ainsi désormais un enjeu de compétitivité pour les industries culturelles et créatives françaises (ICC) et un enjeu de souveraineté pour la France. Dans le même temps, le numérique a entraîné l'effondrement en valeur de certains marchés, fragilisant des maillons essentiels du financement de la création.

Ce constat pose des enjeux structurants pour l'ensemble des secteurs culturels. Très avancé dans les secteurs audiovisuels ou dans la musique enregistrée, le passage d'un modèle d'achat unitaire à un modèle de location par abonnement concerne aujourd'hui tous les secteurs culturels. Il importe donc d'accompagner au plus près ces mutations et de les documenter, et de favoriser la bonne articulation entre le développement de ces nouveaux marchés et la poursuite d'objectifs d'intérêt général correspondant à une politique culturelle ambitieuse.

Certains acteurs commencent à proposer de nouveaux modèles d'affaire, en associant des offres culturelles à d'autres types d'objets, ou en proposant des contenus ou des expériences numériques non reproductibles, par exemple dans le cas d'une rencontre privilégiée avec un artiste à travers une application dédiée ou dans celui de l'acquisition de la propriété d'une œuvre authentifiée par une blockchain (dont atteste le développement actuel des jetons non fongibles – NFT, non fongible tokens). Ces opportunités de création de nouveaux revenus doivent être mieux étudiées, structurées et maîtrisées, dans le sens d'une juste répartition de la valeur et en cohérence avec les objectifs des politiques culturelles.

Le marché national étant souvent trop limité pour construire des modèles économiquement viables, ces écosystèmes doivent par ailleurs être accompagnés dans leur développement international (faciliter les co-créations et coproductions internationales, répertoire et valoriser ces créations, encourager la présence française sur les événements prescripteurs internationaux etc.).

DÉFI

#12

Accompagner l'évolution des modèles économiques des acteurs culturels en veillant aux impacts sur le partage de la valeur, en incitant là où c'est pertinent à la mutualisation des investissements numériques et en accompagnant leur développement à l'international.

DÉVELOPPER LE POTENTIEL D'INNOVATION DE LA CULTURE

La transition numérique des ICC doit favoriser le développement de nouvelles offres et de nouveaux services culturels tout en permettant à la filière de tirer profit de son potentiel de création de valeur et de se hisser aux premiers rangs de l'économie numérique.

Les efforts d'innovation et de R&D entrepris par le secteur des ICC doivent être soutenus, notamment sur les thématiques cruciales et les briques technologiques qui seront au cœur des expériences culturelles de demain (réalité virtuelle ou augmentée, reconnaissance automatique d'images et de caractères manuscrits, production en temps réel, technologies immersives, partage d'informations en temps réel, modélisation de variantes...) ou des services proposés aux publics comme aux professionnels (algorithmes de recommandations, billetterie intégrée, techniques de conservation et de restauration, etc.), dans une perspective systématique de maîtrise des impacts environnementaux.

DÉFI

#13

Soutenir l'innovation et la recherche portées par les acteurs de la filière ICC dans les domaines d'avenir.

Parmi ces enjeux, la maîtrise des données constitue un élément-clé pour les modèles économiques. Au-delà de la question de la « découvrabilité » des œuvres, la donnée est centrale pour de nombreux enjeux économiques de la filière : connaissance et conquête des publics, optimisation des processus de production, suivi de l'exploitation des œuvres, création de services innovants, etc.

Face à la position dominante de certains acteurs extra-communautaires et aux différents freins identifiés (notamment le déficit de données de qualité), la filière doit être soutenue pour être en capacité d'exploiter et de valoriser pleinement les données, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la diffusion des contenus culturels, sans oublier leur conservation. Les acteurs publics ont un rôle clé dans la structuration de cet écosystème de la donnée culturelle en mettant à disposition des données de référence et de qualité.

DÉFI

#14

Créer les conditions d'une économie de la donnée culturelle équitable et performante.



© Getty images
—2021

Pérenniser le modèle français et européen à l'heure du numérique

PROTÉGER LA DIVERSITÉ ET L'EXIGENCE ARTISTIQUE

Le développement de l'économie numérique s'accompagne d'une concentration du marché autour d'une poignée d'acteurs mondiaux puissants, et d'une hiérarchisation des offres autour des quelques institutions les plus visibles. Le risque est alors celui de la standardisation des esthétiques, face auquel la promotion et la protection de la diversité culturelle et linguistique restent donc indispensables.

Le Ministère maintiendra son action volontariste de chef de file sur ces sujets dans les organisations internationales et multilatérales (Union européenne, Unesco, OIF) et continuera d'œuvrer à l'adaptation des accords internationaux aux évolutions de l'environnement numérique. Il continuera également de défendre le droit des Etats à réguler pour préserver la diversité culturelle, notamment dans le cadre des négociations commerciales et des enceintes de discussions sur le commerce numérique. Il poursuivra ses efforts pour soutenir la mise en

place, au niveau européen, d'une plus grande régulation des grandes plateformes numériques afin qu'internet permette à tous les acteurs culturels européens de pouvoir tirer pleinement profit des opportunités offertes par les nouveaux marchés numériques.

Au plan national, l'adaptation des outils de soutien à la diversité culturelle implique en particulier une adaptation de la chronologie des médias, ainsi qu'une réflexion sur les outils de structuration de la filière des industries culturelles et de promotion des nouveaux talents et de la francophonie.

Les méthodes et algorithmes de sélection sur les plateformes de diffusion représentent un éventuel frein à la diversité culturelle alors même qu'ils peuvent être une opportunité pour la soutenir : une attention portée à la définition et la régulation de ces algorithmes est donc une condition de la protection de la diversité culturelle et d'une meilleure rémunération des créateurs.

DÉFI

#15

Prendre en compte la nouvelle donne de l'économie numérique pour garantir la capacité du modèle français à protéger la diversité culturelle et linguistique ainsi que la promotion de la création et de l'exigence artistique.

PRÉSERVER LA RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS ET LE FINANCEMENT DE LA CRÉATION

Le partage équilibré de la valeur entre les grandes plateformes numériques et les ayants droit et la juste rémunération des créateurs au titre de l'exploitation numérique de leurs œuvres constituent des priorités premières de l'action du Ministère, de même que la défense

du principe de territorialité des droits, fondement du financement de la création.

Dans le cinéma et l'audiovisuel, grâce à l'action résolue du ministère et du Gouvernement, les obligations de financement et d'exposition des œuvres françaises et européennes, les principes du droit d'auteur et les obligations de protection des jeunes publics, ont été confortés au travers de la directive « Services de média audiovisuels ».

Au-delà, le développement accéléré de certaines pratiques culturelles numériques implique de faire évoluer le cadre juridique et fiscal du secteur culturel afin de faciliter l'émergence de nouveaux modèles économiques permettant la rémunération juste des artistes, des auteurs, des producteurs et plus largement de l'ensemble des acteurs culturels. Cette démarche est d'autant plus pressante dans le domaine du live streaming du spectacle vivant, qui a connu des évolutions rapides et structurantes. Certaines entreprises provoquent ainsi la fragilisation de l'ensemble de l'écosystème en recourant à l'optimisation fiscale au détriment des acteurs locaux.

DÉFI

#16

Faire évoluer le cadre juridique et fiscal des industries culturelles et créatives afin d'assurer une contribution équitable des acteurs numériques au financement des politiques culturelles et une juste rémunération des créateurs.

PROTÉGER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET GARANTIR L'INDÉPENDANCE ET LE PLURALISME DES MÉDIAS

Les réseaux sociaux sont devenus de nouveaux espaces publics, porteurs de formidables opportunités pour la libre expression de chacun, mais aussi de risques sociétaux majeurs liés aux bulles informationnelles ou à la dissémination massive de contenus haineux et de désinformation. Au cœur des polémiques, les plateformes fixent aujourd'hui leurs propres règles pour lutter contre ces abus, au risque d'instaurer une censure privée arbitraire sans forme de contrôle indépendant ou démocratique.

Pour ces médias d'un genre nouveau, un cadre de responsabilité adapté reste à inventer, permettant à la fois de protéger l'ordre public et de préserver la liberté d'expression. À ce titre, les plateformes pourront être incitées à mettre en avant les contenus de qualité, notamment produits par des journalistes professionnels, et à établir des partenariats avec les vérificateurs de faits. Au-delà, l'effort doit être collectif : l'éducation aux médias doit être développée, la création de contenus journalistiques adaptés et de qualité doit être soutenue et la mise en place d'un écosystème de partenaires sélectionnés sur des critères d'expertise et de déontologie doit être favorisée.

DÉFI

#17

Promouvoir, dans les négociations sur le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act), un cadre de responsabilisation des plateformes ambitieux et respectueux de la liberté d'expression, ainsi que de nouvelles initiatives en matière de lutte contre la désinformation.

Dans ce contexte, la vitalité de nos démocraties dépend de la capacité des médias, et notamment de la presse, de disposer d'un modèle pérenne permettant de financer et diffuser des

contenus de qualité. Alors que le marché de la publicité en ligne ne cesse de croître, un juste partage des revenus doit être recherché entre les plateformes numériques, les intermédiaires et les créateurs de contenus. Le droit voisin des éditeurs de presse, instauré par la directive de 2019 et aussitôt transposé dans la loi française, ne saurait être contourné au mépris du droit. Le futur règlement européen sur les marchés numériques (Digital Markets Act) doit en particulier rééquilibrer les relations avec les plateformes sur ce sujet, mais aussi sur celui du référencement des applications ou des contenus, du partage des données, ou encore de la relation directe avec les lecteurs.

DÉFI

#18

Veiller à la mise en œuvre concrète du droit voisin des éditeurs de presse, et promouvoir un rééquilibrage des relations avec les plateformes numériques dans le cadre du règlement européen sur les marchés numériques (Digital Markets Act).

ASSURER LE RAYONNEMENT ET LA DIVERSITÉ DE LA CULTURE ET DES LANGUES DE FRANCE

L'offre numérique culturelle contribue à une large diffusion et circulation de la culture et de la langue française dans le monde. Cette offre doit laisser une empreinte numérique forte, attractive et contemporaine de la culture, de la recherche et de la créativité françaises. Elle a vocation à soutenir le rayonnement culturel et créatif de la France auprès d'un public international, en renforçant l'attractivité touristique et professionnelle des territoires, également vecteurs de démocratisation et de nouvelles formes de coopération.

Dans le domaine linguistique, le soutien au développement des technologies du langage permettra d'assurer une diffusion plus large des œuvres culturelles françaises, d'assurer et de conforter leur présence dans l'écosystème culturel mondial, ainsi que de développer une forte attractivité du français et des langues de France.

DÉFI

#19

Veiller à la disponibilité d'offres culturelles françaises en versions multilingues dans l'environnement numérique.

GARANTIR LA PÉRENNITÉ ET L'ACCÈS AUX ARCHIVES PUBLIQUES NUMÉRIQUES

Le développement du numérique génère un défi majeur au regard de la politique interministérielle pour la constitution et la conservation des archives. Dans un contexte d'explosion du volume de données, et de multiplication des formats et des technologies de stockage, comment écrire l'histoire et rendre compte de l'action publique si les données et documents électroniques qui en portent la trace n'ont pas été correctement archivés ou s'ils ne sont pas largement accessibles ?

Cet impératif a été pris en compte dès 2015 dans le cadre du programme interministériel VITAM (Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire), qui a abouti au développement d'une solution logicielle d'archivage numérique ouverte et réutilisable gratuitement. Loin d'être seulement un développement technologique, le programme VITAM a été l'occasion de favoriser la transformation numérique de l'archivage public. Il est désormais possible à grande échelle de prendre en charge des documents bureautiques, des messageries et des données numériques, et de les conserver en permettant leur accès dans le temps avec des

technologies particulièrement robustes, innovantes et sécurisées.

L'enjeu est désormais d'encourager la réutilisation la plus large possible de cet outil, et d'assurer sa continuité et son amélioration continue. Pour ce faire, un nouveau dispositif interministériel (MAC VITAM : Maintenance et amélioration continue de VITAM) a été mis en place en juin 2019 et une offre d'archivage intermédiaire (VAS : VITAM accessible en service) en direction des services et opérateurs de l'Etat a été mise en production en septembre 2021. Son développement doit être poursuivi, puis son adoption encouragée pour les administrations n'ayant pas encore de système d'archivage électronique.

DÉFI

#20

Poursuivre l'évolution de l'offre de services autour de VITAM et encourager sa large réutilisation, en portant une vision stratégique sur les grands enjeux en cours et à venir de l'archivage numérique (signature électronique, archivage des bases de données, identifiants pérennes...).



© Didier Plowy, Ateliers numériques :
Tous à l'œuvre ! —2014

Accompagner la transition : imaginer les nouveaux métiers et préparer l'avenir

ŒUVRER POUR UNE TRANSITION NUMÉRIQUE CULTURELLE ÉCORESPONSABLE ET DURABLE

Le numérique est souvent considéré comme une solution de substitution à des activités polluantes (transport et stockage des biens culturels, déplacements de spectateurs et des équipes techniques, fabrication de papier et impression...). Force est de constater qu'il a lui aussi une empreinte carbone, d'autant qu'il s'inscrit dans une logique de complémentarité plus que de substitution.

Le secteur culturel fait preuve de volontarisme dans le champ de l'écoresponsabilité numérique, pour concilier des tendances aux effets contradictoires : croissance des usages et développement de nouveaux formats (8K, réalité virtuelle, etc.) générant une augmentation du trafic de données d'un côté, augmentation de l'efficacité énergétique à trafic constant de l'autre côté. Etant donné la part qu'il représente dans les échanges de données sur les réseaux, et de son rôle prépondérant dans l'introduction des innovations d'usage et d'équipement, le secteur culturel a un rôle clé dans la transition responsable et durable du numérique.

D'abord en développant les pratiques d'évaluation de l'impact écologique du numérique culturel, notamment en matière de bilan carbone : le ministère accompagnera la mise au point de méthodologies adaptées, dans le cadre en particulier de la stratégie en faveur des ICC. C'est une étape essentielle à l'établissement de stratégies de limitation de l'impact environnemental, qui appellera la mise en place de formations adaptées aux secteurs culturels sur la transition écologique et la comptabilité carbone.

Ensuite, en développant les projets concrets d'« alternatives vertes » : utilisation de matériaux éco-responsable, recyclage et économie circulaire... Parallèlement, les solutions et services innovants du secteur culturel doivent intégrer dès leur création les enjeux d'éco-conception dans les processus tant de design et de création que de production, afin de réduire l'empreinte environnementale sur tout le cycle de vie des services et produits (production, usage, fin de vie).

DEFI

#21

Systematiser la prise en compte de l'impact écologique dans la conception, le déploiement et le soutien de dispositifs numériques.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Le numérique entraîne une profonde et régulière évolution des compétences nécessaires à la conduite d'activités et de projets culturels : dématérialisation des processus métier, captation et diffusion en direct d'événements, gestion informatisée des collections, conception assistée, ou encore création d'expériences participatives et immersives, les possibilités offertes par le numérique sont immenses.

Une attention et un effort particulier doivent ainsi être portés en faveur du numérique dans les écoles de l'enseignement supérieur culture. Ceci passe par des projets d'innovation ouverte en partenariat avec des centres de recherche, par l'enseignement de savoir-faire technologiques ou encore par l'ouverture au champ des humanités numériques et le développement de projets « Edtech » spécifiquement dédiés à la culture. Les acteurs de la recherche ont ici un rôle essentiel à jouer, afin de favoriser le transfert de technologies et de compétences vers les professionnels.

DEFI

#22

Anticiper les évolutions des métiers des secteurs culturels, accompagner l'émergence des compétences techniques et juridiques nécessaires à leur exercice, tout en s'assurant de l'égal accès de tous et toutes aux filières et aux carrières.

INSCRIRE L'ÉGALITÉ AU CŒUR DU NUMÉRIQUE CULTUREL

Les usages du numérique concernent et intéressent l'ensemble de la population, mais les métiers numériques du secteur culturel sont plus souvent occupés par des hommes et sont traditionnellement compris et présentés comme masculins. La poursuite de l'égalité des chances passe par un effort d'accueil des filles et des femmes dans les filières et les carrières numériques de la culture, dont : formation des corps enseignants et intervenants à la critique des stéréotypes et des assignations, ressources pédagogiques et de communication inclusives, mise en lumière de modèles...

Au-delà du déséquilibre entre les hommes et les femmes, cet effort d'égalité doit s'étendre à l'ensemble de la population et inclure la lutte contre toute forme de violence et de

discrimination. Les transformations rapides de l'économie numérique présentent autant de risques de discriminations mais aussi autant d'occasions d'inclure de nouvelles populations. Mais en raison de leur situation géographique ou encore de leur environnement social, certaines populations restent éloignées de ces opportunités de carrière. Les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se sentent ainsi souvent peu représentées dans les métiers du numérique, d'autant que les exigences des offres d'emploi ne tiennent pas toujours compte de la diversité des parcours. Alors même que 2 millions d'emplois ont été créés par l'économie numérique au cours de ces dix dernières années, l'attrait pour la recherche d'emploi dans le numérique est 30% plus faible dans les QPV qu'ailleurs en France. Le risque encouru est l'avènement d'un marché de l'emploi numérique à deux vitesses, y compris dans le secteur culturel, avec un renforcement des inégalités sociales et territoriales ainsi qu'un appauvrissement des contenus et des solutions, leur richesse et leur diversité étant étroitement liées à celles des créateurs.

DÉFI

#23

Ouvrir les opportunités des filières et des carrières de la culture et du numérique à la diversité de la population.

SOUTENIR LA SCIENCE OUVERTE

La transformation numérique entraîne des changements profonds dans les pratiques de la recherche, du recueil des données et l'établissement des sources, aux outils utilisés pour les analyser et jusqu'à la diffusion de ses résultats. La Science Ouverte prend appui sur cette transformation, en favorisant l'accès ouvert pour une accessibilité et une « découvrabilité » accrues des contenus scientifiques. Elle se définit comme la diffusion et l'accès sans entrave aux méthodes, aux résultats et aux produits de la recherche scientifique et est désormais

au cœur des politiques pour la recherche : le Deuxième Plan national pour la Science Ouverte 2021-2024 tend vers une généralisation de la science ouverte en France (suivant les 3 axes : généraliser l'accès ouvert aux publications, structurer et ouvrir les données de la recherche, s'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale) ; la Loi de Programmation pour la Recherche prévoit qu'elle figure dans les missions des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Le ministère de la Culture contribue à la recherche par la dimension scientifique de ses métiers, notamment dans le domaine des SHS, la soutient et participe à son développement via des nombreux partenariats avec les organismes de recherche (ex. CNRS). A travers les stratégies qu'il élabore et met en œuvre pour la recherche culturelle, le ministère de la Culture place au cœur de ses priorités pour la recherche les principes qui soutiennent la science ouverte : stockage, accès, partage, intégrité et fiabilité, afin de développer l'accessibilité et l'utilisation des données issues des recherches culturelles, à destination des professionnels mais aussi d'un public élargi. Levier fondamental pour la communauté scientifique, car vecteur de transparence et efficacité de la recherche, la Science Ouverte constitue également un outil essentiel de démocratisation d'accès aux savoirs et un instrument pour accroître la confiance des citoyens envers la production scientifique et culturelle et resserrer ainsi le lien entre science et société.

DÉFI

#24

Garantir l'accessibilité des publications des chercheurs français, en particulier celles issues des institutions publiques, et développer la structuration, la conservation et l'accessibilité sur le long terme des données issues de la recherche culturelle.

Stratégie numérique culturelle



RENOUER AVEC LES USAGES ET LES PUBLICS : DÉFINIR LA PLACE DU NUMÉRIQUE DANS LA CULTURE

#1— Comprendre les **usages numériques**, afin de conquérir et de fidéliser de nouveaux publics en allant les chercher là où ils sont, en respectant leurs codes et leurs pratiques, afin de mettre les possibilités des outils numériques au service de la **démocratie culturelle**, y compris in situ où les attentes des publics sont fortes.

#5— Accompagner le public dans le **bon usage** du numérique et le **décryptage de l'information** diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux.

#2— Mobiliser et fédérer autour d'**espaces numériques** communs les nombreuses **communautés** de professionnels, d'amateurs, d'associations, de chercheurs, d'individus et d'acteurs de terrain.

#6— Poursuivre et développer des **programmes de numérisation** tenant compte des enjeux d'innovation et des évolutions technologiques, des impératifs d'accessibilité et de transition écologique, en établissant des priorités en fonction des attentes et besoins des citoyens.

#3— Utiliser le plein potentiel des outils numériques pour produire, mettre à disposition et faire connaître les **ressources culturelles**, plus particulièrement auprès des **publics empêchés** ou touchés par l'**illectronisme**.

#7— Développer l'offre de **données culturelles publiques de référence**, et créer les conditions pour une meilleure circulation, diffusion et valorisation des contenus culturels dans le respect de la **protection des données** personnelles et du droit de propriété intellectuelle.

#4— Articuler étroitement stratégie nationale et **stratégies territoriales** afin d'assurer la meilleure prise en compte des enjeux culturels, de développer des **réseaux d'acteurs** structurés et d'assurer une cohérence entre les initiatives.

#8— Structurer et déployer une politique de « **découvrabilité** » des contenus culturels, favorisant la **diversité** de représentation des œuvres et la **diversification** des publics.



RENOUVELER L'OFFRE CULTURELLE

#9— Favoriser la structuration d'un écosystème de soutien à la **création en environnement numérique**.

#13— Soutenir l'**innovation et la recherche** portées par les acteurs de la filière ICC dans les domaines d'avenir.

#10— Soutenir et accompagner le développement de **pratiques et d'expériences culturelles innovantes** conciliant les offres culturelles en ligne et in situ, notamment en matière de médiation artistique et culturelle, et favoriser l'expérimentation de nouveaux dispositifs innovants.

#11— Accompagner et accélérer la diffusion d'**innovations** au service de la culture dans une logique de **mutualisation** et de **maîtrise des impacts environnementaux**.

#14— Créer les conditions d'une **économie de la donnée culturelle** équitable et performante.

#12— Accompagner l'évolution des **modèles économiques** des acteurs culturels en veillant aux impacts sur le **partage de la valeur**, en incitant là où c'est pertinent à la mutualisation des investissements numériques et en accompagnant leur développement à l'**international**.

#24 défis



PÉRENNISER LE MODÈLE FRANÇAIS ET EUROPÉEN À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

#15— Prendre en compte la nouvelle donne de l'économie numérique pour garantir la capacité du **modèle français à protéger la diversité** culturelle et linguistique ainsi que la **promotion de la création et de l'exigence artistique**.

#19— Veiller à la disponibilité d'**offres culturelles françaises en versions multilingues** dans l'environnement numérique.

#16— Faire évoluer le **cadre juridique et fiscal des industries culturelles et créatives** afin d'assurer une contribution équitable des acteurs numériques au financement des politiques culturelles et une **juste rémunération des créateurs**.

#20— Poursuivre l'évolution de l'offre de services autour de **VITAM** et encourager sa large réutilisation, en portant une vision stratégique sur les grands enjeux en cours et à venir de l'**archivage numérique** (signature électronique, archivage des bases de données, identifiants pérennes...).

#17— Promouvoir, dans les négociations sur le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act), un cadre de **responsabilisation des plateformes ambitieux** et respectueux de la **liberté d'expression**, ainsi que de nouvelles initiatives en matière de **lutte contre la désinformation**.

#18— Veiller à la mise en œuvre concrète du **droit voisin des éditeurs de presse**, et promouvoir un **rééquilibrage des relations** avec les plateformes numériques dans le cadre du règlement européen sur les marchés numériques (Digital Markets Act).



ACCOMPAGNER LA TRANSITION : IMAGINER LES NOUVEAUX MÉTIERS ET PRÉPARER L'AVENIR

#21— Systématiser la **prise en compte de l'impact écologique** dans la conception, le déploiement et le soutien de dispositifs numériques.

#22— Anticiper les **évolutions des métiers des secteurs culturels**, accompagner l'émergence des compétences techniques et juridiques nécessaires à leur exercice, tout en s'assurant de l'**égal accès** de tous et toutes aux filières et aux carrières.

#23— Ouvrir les **opportunités** des filières et des carrières de la culture et du numérique à la **diversité de la population**.

#24— Garantir l'**accessibilité des publications des chercheurs français**, en particulier celles issues des institutions publiques, et développer la structuration, la conservation et l'accessibilité sur le long terme des données issues de la recherche culturelle.

Secrétariat général
Service du numérique
contact-depnum.snum@culture.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*